

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 19 novembre 2014

AVIS HEBDOMADAIRE n°991

REGLEMENT DE LA COMPETITION « REICHEL-ESPOIRS »

SAISON 2014-2015

Le règlement 2014-2015 de la compétition « REICHEL – ESPOIRS », réservée en principe aux joueurs de moins de 22 ans (nés en 1993, 1994, 1995 et 1996) licenciés dans un groupement professionnel, prévoit par exception la possibilité d'inscrire sur une feuille de match jusqu'à 4 joueurs de 22 ans et plus (nés avant 1993) – outre ceux concernés par la mesure transitoire – dont 2 aux postes d'Avants et 2 aux postes d'Arrières (le double pour les clubs promus en Pro D2).

Dans sa séance du 17 octobre 2014, le Comité Directeur de la FFR a pris connaissance de l'avis du Comité Médical de la FFR concernant les risques encourus par les joueurs âgés de 18 et 19 ans – dont la croissance du rachis n'est pas achevée – qui sont ainsi appelés à affronter des adversaires âgés de 22 ans et plus aux postes de 1^{ère} ligne.

Après en avoir de nouveau débattu dans sa séance du 14 novembre 2014, le Comité Directeur a décidé, pour préserver la santé des joueurs concernés, d'aménager le champ de l'exception susvisée en limitant la participation des joueurs âgés de 22 ans et plus comme suit :

- 2 joueurs (4 pour un club promu en Pro D2) aux postes d'Avants, **dont 1 joueur au maximum présent sur le terrain aux postes de 1^{ère} ligne et âgé, le cas échéant, de moins de 25 ans (né en 1990, 1991 ou 1992).**
- 2 joueurs (4 pour un club promu en Pro D2) aux postes d'Arrières.

Cet aménagement entre en vigueur immédiatement et sera donc applicable à compter de la journée A11 du Championnat de France « REICHEL – ESPOIRS » 2014-2015 et jusqu'à l'issue de la saison.

Le Secrétaire Général

Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Comités Départementaux
Messieurs les Présidents des Associations supports de clubs professionnels
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR